# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 février 2015 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **vingt sept février deux mille quinze**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS** |
| **Excusé(e)s :** | **Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX** |
| **Absent(e)s** : | **Anne FAUROT** |
| **Secrétaire** : | **Marianne MAXIMI** |

***Madame Patricia GUILHOT donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°1.***
***Monsieur Christian PORTEFAIX donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance pendant les débats de la question n°2.***
***Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Edith CANDELIER et quitte la séance avant le vote de la question n°4.***
***Madame Nicaise JOSEPH donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD et quitte la séance avant le vote de la question n°39.***

---

**Rapport N° 13**

# PURGE DU DROIT DE RÉTROCESSION - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF

---

Le Conseil Municipal du 24 septembre 2010 demandait à l'Etablissement Public Foncier SMAF, propriétaire de l'immeuble BY n° 154, situé 142 avenue de la République d'acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation les deux parcelles mitoyennes cadastrées BY n° 152 (96 m²) et 153 (120 m²) pour favoriser les accès au projet de réalisation de « La Maison pour Tous ».

Ces deux parcelles ont donc été acquises en 2012 par l'Etablissement Public Foncier SMAF suite à l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité du 5 octobre 2011.

Or, ce projet de maison de quartier sur ce site ne peut se concrétiser suite à d'importantes difficultés techniques et financières. La revente de la totalité de ce tènement foncier doit donc s'envisager.

Avant de proposer à la vente ce dernier, il est nécessaire de purger le droit de rétrocession auprès des anciens propriétaires conformément au Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique (articles L 421-1 à 421-3 et R 421-1 à 421-7). L'article R 421-1 dispose « *L'expropriant qui décide d'aliéner un ou plusieurs immeubles susceptibles de donner lieu à l'exercice du droit de rétrocession, défini à l'article L.421-1, informe de sa décision les anciens propriétaires ou leurs ayants droit à titre universel et les invite à opter entre l'exercice immédiat de leur droit de rétrocession et la renonciation à ce droit ».*

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'Etablissement Public Foncier à mener cette procédure.

## DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 mars 2015

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Grégory BERNARD